



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 5 mai 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Permettre l'agrandissement d'un garage existant jusqu'à une dimension totale de 133.4 m².

Cette demande vise le **15, rue Bernier**

Les articles 144 et 145 du règlement de zonage 699-11 se lisent comme suit :

144 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Sauf si spécifié autrement au présent règlement, les constructions et bâtiments accessoires à un usage résidentiel doivent respecter les dispositions suivantes:

(...)

5) L'ensemble des bâtiments accessoires doit occuper un maximum de 10 % de la superficie totale du terrain tout en respectant un maximum de 100m². En aucun temps la superficie d'un bâtiment accessoire ne peut excéder la superficie du bâtiment principal;

145 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX GARAGES ISOLÉS

La construction et l'implantation d'un garage isolé doivent respecter les conditions suivantes :

1) Un seul garage isolé d'une superficie maximale de 60 mètres carrés est autorisé par habitation unifamiliale ;

Le dossier de la demande sera disponible au 26, rue de la Rivière.

DONNÉ à Bedford, ce 20 avril 2026.

Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière